

VILLE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPALSÉANCE DU 27 MARS 2024

Nombre de conseillers municipaux
en exercice : 33

En vertu de l'article L.2131-1 du
C.G.C.T.,

Le Maire du Pecq certifie que la
convocation à la présente séance a été
adressée aux conseillers municipaux en
date du 20 mars 2024

et atteste que le présent document a
été publié par voie électronique le

05 AVR. 2024

transmis en Sous-Préfecture le

29 MAR. 2024

et qu'il est donc exécutoire.

Laurence BERNARD

Présents : Mme BERNARD, Maire, M. DOAN, Mme WANG, M. AMADEI, Mme DESFORGES, M. SIMONNET, M. FOURNIER, Mme DE BROSSES, M. PRACA, Maires-Adjoints, Mme JOURDRIN, M. GALPIN, Mme BESSE, M. BESSETTES, Mme CLARKE, M. LEPUT, Mme SERIEYS, M. LELUBRE, Mme WEILL-LOGEAY, M. MANUEL, Mme MAMBLONA-AMIEZ, M. KADDIMI, Mme MORAINÉ, M. HULLIN, Mme BEHA, M. SIMONIN, Mme DE CHABOT, M. CHARLES, M. BUYS, M. BIZET, Mme HERBERT, Conseillers Municipaux,

Pouvoirs :

M. FRANÇOIS, pouvoir remis à Mme MORAINÉ
Mme CAMPION, pouvoir remis à Mme WEILL-LOGEAY
Mme THEBAUD, pouvoir remis à M. BUYS

Secrétaire de séance : Anne-Laure DE BROSSES

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de Madame Laurence BERNARD, Maire. Le procès-verbal de la séance 7 février 2024 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés. La séance est levée à 22 heures 25.

N° 24-2-8

OBJET**MODIFICATION DES HORAIRES DE LA CRECHE « ILE AUX CALINS »**

Mme DE BROSSES rappelle que parmi les 5 crèches de la Ville, 2 sont ouvertes jusqu'à 19h et 3 jusqu'à 18h30.

Depuis 2021 nous constatons que le nombre d'enfant accueillis entre 18h30 et 19h est en diminution. Si les familles contractualisent jusqu'à 19h à l'entrée en crèche (début d'année scolaire, correspondant au mois d'octobre), on constate que dès le 1er renouvellement de contrat en janvier suivant, nombre d'entre elles modifient leur contrat en faveur d'un départ anticipé.

Ainsi, depuis 2 ans, seuls 2 enfants sont accueillis, chacun sur une structure entre 18h30 et 19h. Cela engendre de mobiliser 4 professionnelles (2 dans chaque structure) et des frais de fluide pour un service qui n'est pas plébiscité par les familles.

Il est proposé de diminuer l'horaire de fermeture de la crèche « Ile Aux Câlins » à partir de le rentrée 2024-2025 et de fermer cette crèche à 18h30. La crèche « Les

Dauphins » restera ouverte jusqu'à 19h ce qui permettra d'orienter les familles ayant un besoin d'horaires tardifs vers cette structure.

En fonction de la fréquentation réelle et/ou de l'expression des besoins des familles, il sera possible de réétudier les horaires d'ouverture des structures pour l'année suivante.

Il est aujourd'hui nécessaire d'apporter les modifications suivantes au règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant :

- Fermeture de la crèche « Ile Aux Câlins » à 18h30 à partir du 20 août 2024

Vu la délibération N° 23-7-18 du 20 décembre 2023 relative au règlement des établissements d'accueil du jeune enfant,

Vu l'avis de la Commission Petite Enfance du 6 mars 2024,

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés :

APPROUVE les modifications apportées aux horaires d'ouverture de la crèche « Ile Aux Câlins »,

PRECISE que le règlement des établissements d'accueil du jeune enfant sera modifié en ce sens et prendra effet à partir du 20 août 2024.



Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line on the left, a horizontal line extending to the right, and a short vertical stroke at the end.

Laurence BERNARD